

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 41/026/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 175/05 (AMR 41/021/2005 du 24 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES

MEXIQUE

Des employés du journal *Noticias*, à Oaxaca

Londres, le 20 juillet 2005

Selon les informations recueillies par Amnesty International, des employés du quotidien *Noticias*, dans la ville d'Oaxaca (sud du Mexique), ont été brutalement chassés de leurs bureaux par des membres de la *Confederación Revolucionaria de Obreros y Campesinos* (CROC, Confédération révolutionnaire des ouvriers et paysans), syndicat qui organisait un piquet de grève devant les locaux du journal depuis le 17 juin.

D'après certaines sources, le 18 juillet, vers 20 heures, 60 syndicalistes de la CROC au visage dissimulé par des cagoules ont fait irruption dans les locaux de *Noticias*, où 31 membres du personnel étaient retranchés depuis le début du piquet de grève. Selon les renseignements recueillis, les intrus étaient armés de bâtons et ont menacé de battre les employés, qui ont tous été contraints de quitter les lieux. Ils auraient également détruit des ordinateurs de bureau ainsi que des meubles.

Les syndicalistes auraient été accompagnés de plusieurs fonctionnaires en civil, appartenant aux services de police de la municipalité ou de l'État d'Oaxaca. Par ailleurs, le procureur général adjoint de cet État, le directeur des enquêtes préliminaires et deux représentants du ministère public étaient apparemment présents lors de l'expulsion, mais n'auraient rien fait pour empêcher ces violences.

La CROC est officiellement dirigée par un député local, membre du *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel), parti au pouvoir à Oaxaca. Trente et un employés de *Noticias* sont restés à l'intérieur des locaux trente et un jours durant après que des syndicalistes de la CROC eurent formé un piquet de grève devant le bâtiment, dans le but manifeste de mettre un terme à la publication du journal – qui soutient une coalition de partis d'opposition locaux. L'action du syndicat a été menée à l'initiative de ses dirigeants, alors que le personnel de *Noticias* avait expressément manifesté son désaccord.

Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Amnesty International va suivre de près l'évolution de la situation, et continuera à agir si nécessaire. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir sans délai, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que des employés du quotidien *Noticias* aient récemment été chassés brutalement des locaux de leur journal ;
- demandez instamment aux autorités de prendre des mesures de protection en faveur de ces personnes, afin d'empêcher qu'elles ne soient la cible de représailles en raison de leur opposition à l'action de la *Confederación Revolucionaria de Obreros y Campesinos* (CROC, Confédération révolutionnaire des ouvriers et paysans) ;
- exhortez les autorités à mener une enquête exhaustive sur les agissements perpétrés pendant le piquet de grève de trente et un jours organisé devant les bureaux de *Noticias*, sur l'expulsion des membres du personnel de ce journal et plus particulièrement sur les allégations selon lesquelles des agents de l'État sont impliqués dans ces événements ;
- engagez les autorités à veiller à ce que tous les responsables présumés des actes d'intimidation perpétrés contre le personnel de *Noticias* soient traduits en justice ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de respecter le droit à la liberté d'expression.

APPELS À :

Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Ulises Ruiz Ortiz
Gobernador del Estado de Oaxaca
Carretera Oaxaca, Puerto Angel, Km. 9.5
Santa María Coyotopec, C. P. 71254, Oaxaca
Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 511 6879 (si une personne décroche, veuillez demander la ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

Procureure générale de l'État d'Oaxaca :

Lic. Patricia Villanueva Abraján
Procuradora del Estado de Oaxaca
Avenida Luis Echeverría s/n, La Experimental
San Antonio de la Cal, C. P. 71236, Oaxaca
Oaxaca, Mexique

Fax : +52 951 511 5519

Formule d'appel : *Estimada Procuradora*, / Madame la Procureure générale,

Ministre de l'Intérieur de l'État d'Oaxaca :

Lic. Jorge Franco Vargas
Secretario de Gobierno
Constitución 519,
Esq. Mártires de Tacubaya,
Oaxaca, Oaxaca
Mexique

Fax : +52 951 132 5378

Formule d'appel : *Estimado Secretario*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Carlos Abascal Carranza
Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er piso, Col. Juárez,
Delegación Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06600
Mexique

Fax : +525 55 093 3414 / 3415 / 3410

Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains de l'État d'Oaxaca :

Red Oaxaqueña de Derechos Humanos
Calle Crespo 524 Interior 4-E, Col. Centro
Oaxaca, Oaxaca, C. P. 68000
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 31 AOÛT 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*